

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 31 janvier 2023
18h30 Salle du conseil municipal

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Richard Brusa, Valérie Faivre, Christine Petitjean, Jean Camus, Delphine Vuillermoz, Jérôme Lamonica, Maxime Mathis, Nicolas Jacquier, Tantely Brun

Excusés : Alexandre Adam (pouvoir à Stéphane Lamberger), Caroline Médigue, Chantal Perreaut

Secrétaire de séance : Tantely Brun

1. Validation du compte rendu de la séance du 5 janvier 2023

Lecture du procès verbal du conseil municipal du 5 janvier 2023 par Monsieur le Maire, Stéphane LAMBERGER ; sans observation, le procès-verbal est validé à l'unanimité.

2. Compte-rendu des commissions communales

- Commission Animations

Dominique MEAN indique que la commission « Animations » a effectué un travail important sur le programme des animations 2023 qui est à présent bouclé. Tantely BRUN est en train de réaliser un livret conçu par ses soins qui sera imprimé pour être distribué aux Bletteranois(es). Le prochain événement sera le concert de « French Floyds » groupe de reprises de Pink Floyd pour la Saint-Valentin, le 11 février prochain avec l'association MoCSARR. Le 18 mars, un concert de musique celtique du groupe Noir Houblon marquera la Saint-Patrick au Marché Couvert, avec BJJ.

- Associations et jumelage

Une réunion des associations s'est tenue le samedi 21 janvier à la Tourniole à l'initiative d'Alexandre ADAM, Tantely BRUN et Jérôme LAMONICA. L'ordre du jour était notamment consacré à connaître leurs besoins pour l'année à venir et à solliciter leur participation aux événements communaux, dont la Mi S'tembre. Les représentants associatifs sont venus nombreux et dans un état d'esprit constructif. Leurs besoins concernent essentiellement le stockage, comme la consultation menée précédemment par la Commune l'avait montré. Le calendrier des animations communales a été complété avec celui des associations. Certaines associations se sont positionnées pour tenir les buvettes des concerts sur la saison. Consultées sur leur intérêt pour un jumelage de Bletterans avec une Commune allemande, l'intérêt était mesuré, la langue étant une barrière importante. Si le projet venait à se concrétiser, il serait nécessaire de trouver un groupe de citoyens motivés afin de mener à bien ce projet. Jérôme LAMONICA indique que la Commune allemande proposée par la Maison de l'Europe, avec laquelle un échange a déjà eu lieu est plus qu'enthousiaste, son Maire souhaite ardemment se jumeler avec Bletterans, ce qui est de très bonne augure pour la suite.

- Travaux

Richard BRUSA fait un point sur les travaux en cours dans la Commune. La réfection de l'impasse des Carmes prend tournure avec la pose des pavés qui rehausse l'esthétique du passage. Le bardage en bois des murs va suivre et changera profondément le rendu des murs qui étaient décrépis. Plusieurs anomalies ont été relevées sur la place du Colombier, en particulier sur les jeux qui présentent parfois une usure anormale. Les poignées des barrières sécurisées pour les enfants ont aussi certains désagréments qu'il faudra résoudre.

3. Compte-rendu des commissions intercommunales

- Commission Aménagement du Territoire

Monsieur le Maire rend compte des échanges de la commission Aménagement du Territoire du 18 janvier 2023. Concernant la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), un conventionnement est en cours avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse – EAURMC - pour une durée de 2 ans. L'EPAGE disposera d'une enveloppe budgétaire annuelle d'un million d'euros à gérer. Il apparaît important que des recettes abondent cette compétence, afin de ne pas grever le budget général. Il conviendrait aux communautés de communes adhérentes à l'EPAGE de lever la taxe GEMAPI. A ce jour, 2/3 des collectivités membres de l'EPAGE ont instauré la taxe GEMAPI. La CCBHS devra se positionner rapidement sur la mise en place de cette taxe GEMAPI et sur son montant. La cotisation « moyenne EPAGE » sur l'ensemble du bassin versant Seille & Affluents est d'environ de 7€ par foyer.

4. Avenir d'un bâtiment communal situé place du Colombier

Monsieur le Maire présente la situation du bâtiment communal dit du « Guidon Bletteranois », utilisé par ladite association et par l'association avicole. Ce bâtiment a aujourd'hui essentiellement un rôle de stockage tout en étant situé sur un emplacement stratégique, sur la place du Colombier qui a bénéficié d'investissements majeurs et a été entièrement rénovée pour la transformer en lieu de vie. Ce bâtiment vieillissant tend à devenir vétuste et son aspect extérieur dénote dans un paysage profondément renouvelé, qui le sera encore avec l'ouverture des deux pôles de santé. L'avenir de ce bâtiment se pose, alors qu'une étude confiée au bureau d'architecte LADROY indique qu'une rénovation serait plus coûteuse qu'une destruction suivie d'une reconstruction. Une démolition pourra donc être envisagée, dès lors qu'une solution aura été trouvée pour les associations qui en ont aujourd'hui l'usage.

Monsieur le Maire propose de demander un devis pour la démolition du bâtiment au bureau LADROY.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

5. Vente d'un terrain communal - parcelle ZE 215 - rue de la Verne

Monsieur le Maire rappelle la situation de cette parcelle communale ; située dans un secteur d'intérêt majeur pour deux activités économiques voisines : les serres Rebouillat et la Brasserie Rouget de Lisle, la Commune souhaite que le meilleur usage en soit fait, afin de permettre le développement de ces entreprises, dans le respect d'un voisinage résidentiel. Lors du conseil municipal du 6 octobre 2022, il avait été proposé au conseil municipal de vendre une partie de cette parcelle, qui devrait alors faire l'objet d'un nouveau bornage, à la Brasserie Rouget de Lisle, moyennant l'engagement sur un avant-projet définitif de la part de l'entreprise dans un délais fixé. L'entreprise n'ayant pas à ce jour fait part de son projet dans le délais imparti, l'engagement de vente est caduc.

Monsieur le Maire propose de revenir sur la vente d'une partie de la parcelle ZE 215 à la Brasserie Rouget de Lisle, faute de projet défini communiqué à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

6. Les Toupes : état d'avancement

Suite au conseil municipal du 5 janvier 2023 où elle a été définitivement adoptée, la révision simplifiée du PLU est désormais exécutoire. Le dossier a été envoyé aux différentes autorités et parties prenantes, dont la Préfecture et la DDT. Le projet d'EcoQuartier aux Toupes peut donc poursuivre son avancée. Le cabinet Urbicand qui nous accompagne depuis le début du projet va nous fournir les derniers documents prévus par la mission qui lui a été confiée, notamment le rapport final pour l'étude de faisabilité. Un COPIL de restitution de l'étude sera réuni au mois de mars.

7. Adhésion à la démarche « habiter heureux en BFC »

Monsieur le Maire présente le dispositif « habiter heureux en BFC » ; il s'agit d'un dispositif du Conseil Régional de conseil en ingénierie afin d'apporter un autre regard sur le bâtiment de demain en travaillant sur un projet de construction, de rénovation ou d'aménagement porté par une collectivité. Un groupe de citoyens volontaires ayant un intérêt et des compétences pour la transition énergétique pourront ainsi alimenter bénévolement les réflexions de la Commune pour le projet d'EcoQuartier aux Toupes.

Monsieur le Maire propose donc de formaliser l'adhésion à cette démarche « habiter heureux en BFC ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

8. Acquisition de terrain

L'avancement du projet d'EcoQuartier aux Toupes fait apparaître l'intérêt de développer des perméabilités entre le futur quartier et le bourg-centre, en particulier en déplacements actifs. La Commune sera attentive aux opportunités qui pourront permettre ces liaisons, y compris en procédant à des acquisitions de terrains, éventuellement en ayant recours à son droit de préemption.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'autoriser à engager des démarches en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

9. Affouage sur pied – campagne 2022-2023

Considérant la délibération D 2022-42 sur l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de l'exercice 2022-2023 en date du 6 octobre 2022, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, destine le produit des coupes (chêne, hêtre, divers) des parcelles 4p, 7af, 9p, 22af, à l'affouage sur pied.

Sont désignés comme garants : M BRUSA Richard - M CHAMOY Philippe - M HATIER André - M MATHIS Maxime.

40 affouagistes sont venus s'inscrire en mairie.

Cette année comme l'année dernière, la taxe d'affouage s'élève à 65 €/affouagiste.

10. Création et repositionnement des adresses – place du Colombier

La Commune a été sollicitée par les Pôles de Santé en construction place du Colombier pour se faire attribuer une adresse qui leur permettra d'entamer les démarches pour être raccordées aux réseaux (électricité, gaz, télécoms).

Le 4 place du Colombier est attribué au Pôle de Santé n°2 (actuel cabinet médical de la Demi-Lune) et le 5 place du Colombier est attribué au Pôle de Santé n°1 (actuelle Maison médicale des Bords de Seille).

La place a bénéficié d'une numérotation globale. Outre ces deux numéros, le 1 place du Colombier est attribué à la Gendarmerie et aux logements des Gendarmes, le 2 place du Colombier aux Pompiers (Centre d'Incendie et de Secours), les 3 et 3 bis place du Colombier aux logements OPH de la Maison pour Tous (3 porte gauche, 3 bis porte droite) et le 6 place du Colombier au bâtiment municipal dit du « Guidon Bletteranois ».

La Commune est en train de créer sa Base Adresse Locale (BAL), qui alimentera la Base Adresse Nationale (BAN). L'article 169 de la LOI 3DS1 reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse. Le conseil municipal est clairement en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation. C'est une obligation pour toutes les communes. Il est essentiel d'alimenter cette base de données avec les adresses certifiées par la Commune afin de servir de référence à toutes les institutions qui nécessitent un adressage précis ; Poste et entreprises de livraison, Institut Géographique National (IGN), cadastre, services des impôts, services de secours, applications GPS, etc.

A ce jour, 874 adresses réparties sur 69 voies sont recensées par la base existante non certifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition de numérotation et la création de la Base Adresse Locale par la Commune à l'unanimité.

11. Questions diverses

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le mardi 28 février 2023 à 18h30, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le Maire,
Stéphane LAMBERGER

Claude PIERREL

Dominique MÉAN

Christine PETITJEAN

Richard BRUSA

Alexandre ADAM

Tantely BRUN

Jean CAMUS

Valérie FAIVRE

Nicolas JACQUIER

Jérôme LAMONICA

Maxime MATHIS

Caroline MÉDIGUE

Chantal PERREAUT

Delphine VUILLERMOZ